



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
DE JOCELYNE CABANAL SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°58

17 octobre 2019

PLFSS 2020 DES AVANCÉES À LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

La CFDT se réjouit du vote des amendements au PLFSS (Projet de loi de financement de la sécurité sociale) permettant les compensations à la sécurité sociale des exonérations décidées par le gouvernement

Dans un courrier du 10 octobre, avec la quasi-totalité des partenaires sociaux mais aussi de nombreuses associations et la mutualité, la CFDT interpellait le premier ministre pour lui demander solennellement de revenir à la compensation intégrale des exonérations, une revalorisation immédiate de l'ONDAM (Objectif national de dépenses de l'assurance maladie) afin de répondre aux enjeux actuels et futurs, et des mesures à la hauteur des attentes de la population en matière de prise en charge du grand âge et de l'autonomie.

Depuis, la **commission des affaires sociales de l'Assemblée**, contre l'avis du rapporteur général du PLFSS, **a adopté plusieurs amendements** proposés par des députés de tous bords politiques **visant à compenser à la Sécurité sociale les mesures d'exonérations** décidées par le gouvernement.

La CFDT s'en félicite. Par ces votes, les députés ont clairement rejeté la création de toutes pièces d'un déficit factice de la Sécurité sociale. Ce déficit ne pouvait qu'accroître la pression en faveur d'une réduction des dépenses de la Sécurité sociale et justifier de nouvelles mesures paramétriques sur l'assurance vieillesse.

Une telle convergence des partenaires sociaux, du monde associatif et des parlementaires ne peut rester sans suite. **Le gouvernement est désormais face à ses responsabilités.**

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante